

Paris, le 8 novembre 2018

Fermeture de l'accès au DPC : quelle incohérence du gouvernement !

Le rapport du Professeur Uzan sur la certification, publié cette semaine, va dans le bon sens et les médecins sont prêts à s'engager dans ce processus de valorisation professionnelle.

De fait, les médecins libéraux sont déjà largement impliqués dans les processus de certification, avec la mise à jour des connaissances et l'évaluation des pratiques, en particulier à travers le Développement Personnel Continu (DPC).

Tout ceci s'intègre dans la stratégie de pertinence des soins développée par la ministre de la Santé. Or l'objectif de pertinence passe nécessairement par une formation médicale accrue tout au long de sa vie professionnelle.

Alors que le gouvernement met en avant ce point cette semaine, à travers le rapport Uzan, il décide dans le même temps de fermer l'accès des médecins libéraux au DPC, l'enveloppe financière étant soi-disant épuisée. La CSMF s'étonne de cet argument puisque les médecins libéraux ont sous-utilisé l'enveloppe 2017 à hauteur de 6 millions d'euros et que les réserves de l'Agence nationale du DPC atteignent 14 millions d'euros. Pourquoi ne pas avoir mobilisé une partie de ces fonds disponibles ? Résultat, à partir d'aujourd'hui, tout médecin libéral qui voudrait se former devra payer entièrement sa formation continue.

On voudrait tuer dans l'œuf la certification et l'engagement des médecins qu'on ne s'y prendrait pas autrement ! La CSMF dénonce l'incohérence des choix gouvernementaux.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08
com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.